

Article 21 du Règlement

sur l'énergie. Il ne faut pas oublier que tous les forages doivent être faits en fonction de données géologiques et économiques et non en fonction de leur coût. La prospection doit être basée sur des espoirs géologiques ou économiques.

Il est intéressant de remarquer que l'activité au gisement de Hibernia était beaucoup plus forte avant le programme énergétique national et le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Les découvertes ont été faites bien avant l'introduction des subventions de ce dernier programme. Dorénavant, il appartient aux sociétés de baser leurs travaux de prospection sur des considérations géologiques et économiques. C'est ainsi que cela doit être.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—
LA DEMANDE DE DROITS COMPENSATEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que le secteur américain du bois résineux a demandé l'imposition de droits compensateurs sur les exportations de bois canadien aux États-Unis. Il a demandé à la Commission du commerce international et au ministère du Commerce des États-Unis de prélever un droit de 27 p. 100 sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux. Si cette mesure est adoptée, elle risque de coûter aux producteurs canadiens environ un milliard de dollars en droits et de décimer le secteur industriel en lui faisant perdre des dizaines de milliers d'emplois. Les producteurs canadiens de bois ne sont pas subventionnés par le biais de droits de coupe peu élevés comme le prétendent les Américains dans leur demande.

Par ailleurs, le Congrès américain est maintenant saisi d'un projet de loi omnibus sur le commerce. Celui-ci vise à définir les articles susceptibles d'être frappés de droits compensateurs et risque de nuire aux exportations canadiennes de bois.

Le premier ministre (M. Mulroney) se targue d'entretenir de bonnes relations avec le président Reagan et de n'avoir qu'à faire un petit appel téléphonique pour obtenir quelque chose des États-Unis. C'est maintenant le temps pour lui de faire valoir l'influence qu'il a auprès du président Reagan. Des milliers d'emplois et des milliards de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA POSSIBILITÉ DE RADIATIONS CAUSÉES PAR L'EXPLOSION
D'UNE BOMBE AU NEVADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, dans le monde entier on s'inquiète des répercussions que l'accident de Tchernobyl risque d'avoir sur la santé. Toutefois, certains ont abusé de cette situation catastrophique aux fins de la guerre froide. Notre premier ministre (M. Mulroney) lui-même, qui a si ouvertement reproché au gouvernement soviétique d'avoir dissimulé les circonstances entourant l'accident de Tchernobyl, devrait appliquer les mêmes critères aux retombées de l'explosion, le 10 avril dernier, d'une bombe atomique dans le Nevada, cet essai portant le nom de code de *Mighty Oak*. Non seulement le Canada n'a fait aucune déclaration officielle pour s'opposer à cet essai américain irréfléchi, mais il n'en a pas fait non plus sur les effets que les radiations émanant de l'essai du Nevada pourraient avoir sur les Canadiens.

Cette mésaventure nucléaire est tenue dans le plus grand secret depuis plus d'un mois. Des scientifiques canadiens, notamment M^{me} Rosalie Bertell, ont dit craindre que les taux élevés de radiation en Colombie-Britannique ne proviennent du Nevada aussi bien que de Tchernobyl. Carl Schumaker, spécialiste en radiation de l'Alberta, partage cette inquiétude ainsi que Ian Thorsen, administrateur de la *Subatomic Research Facility* à l'Université de la Colombie-Britannique. Les radiations nucléaires sont dangereuses, qu'elles émanent des États-Unis ou de l'URSS, et il faudrait condamner également et publiquement le mystère qui a entouré ces deux événements.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE BICENTENAIRE DE LA BRASSERIE MOLSON

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, je signale à la Chambre le bicentenaire de la fondation de la brasserie Molson. John Molson qui avait quitté l'Angleterre pour immigrer à Montréal en 1782, lançait son entreprise familiale dans cette même ville quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1786. Depuis, la famille Molson a joué un rôle de chef de file sur les plans à la fois social et commercial à Montréal, à Québec et au Canada en général. Ce soir, Son Excellence, le gouverneur général, la très honorable Jeanne Sauvé, rendra hommage à cette famille remarquable et à son énorme apport à la nation canadienne.

[Français]

J'invite donc tous mes collègues de la Chambre des communes à se joindre à moi pour féliciter la famille Molson pour ce 200^e anniversaire.

* * *

[Traduction]

LES SPORTS

GUELPH HÔTE DE LA COUPE MEMORIAL

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, beaucoup de députés connaissent Guelph grâce à son université